

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de l'ajournement du 23 septembre 2021 à 19h30 de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 13 septembre 2021 à 19h30 par vidéoconférence avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Loren Allen, conseiller n° 3
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Jacques Drolet, maire (départ après le point 235-0921)
formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire suppléant.

Est absent :

Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier
Maïke Storks, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Danny Turner, coordonnateur local en police communautaire, Sûreté du Québec (départ après le point 237-0921)

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'AJOURNEMENT**
 - 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3. RENCONTRE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – TOPO SUR LA SITUATION À BOLTON-OUEST**
 - 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 5. CORRESPONDANCE**
 - 6. URBANISME**
 - 6.1. Offre d'achat - Lot 5 192 357 du cadastre du Québec situé sur le chemin Bolton Pass
 - 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes et transferts
 - 7.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 7.3. Congrès de la FQM
 - 8. VOIRIE**
 - 8.1. Pont (Viaduc) chemin de Brill
 - 8.2. Appel d'offres 2021-15 – Rechargement des chemins Bailey, de Brill, de Stukely et Spicer – Décompte progressif #1
 - 8.3. Appel d'offres 2021-22 – Déneigement et déglacage des chemins de la Municipalité de Bolton-Ouest - Secteur 2 (Glen – Stagecoach)
 - 9. ENVIRONNEMENT**
 - 9.1. Chauve-souris – 9, chemin Town Hall
 - 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1. Règlement numéro 382-2021 concernant les limites de vitesse – Avis de motion et dépôt du projet
 - 10.2. Premier répondant - Recrutement
 - 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 11.1. Politique familiale municipale et MADA – Consultation citoyenne le 20 novembre 2021 au Centre Lac-Brome (Salle Buchanan) - Invitation
 - 11.2. Démarche municipalité nourricière
 - 12. LOISIRS ET CULTURE**
 - 13. VARIA**
 - 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**
-

235-0921
OUVERTURE DE L'AJOURNEMENT

Les membres participants à l'ouverture de la séance d'ajournement formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire suppléant à 19h30.

Le directeur général confirme que l'avis de l'ajournement a été transmis à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Monieur Jacques Drolet s'adresse aux personnes présentes.

Départ de M. Drolet à 19h48.

236-0921
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance d'ajournement en ajoutant les items suivants :

8.4. Entretien de fossés et remplacement de ponceaux - Contrat

et en enlevant le point suivant :

6.1 Offre d'achat - Lot 5 192 357 du cadastre du Québec situé sur le chemin Bolton Pass

Adoptée à l'unanimité

237-0921
RENCONTRE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - TOPO SUR LA SITUATION À BOLTON-OUEST

Un représentant de la Sûreté du Québec fait le point sur la situation à Bolton-Ouest.

238-0921
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'approuver le procès-verbal du 16 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

239-0921
CORRESPONDANCE

Aucun nouveau document à ajouter.

240-0921
ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'approuver la liste des comptes et transferts en date du 8 septembre 2021 au montant de 752 141,40 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

241-0921
ADMINISTRATION
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

242-0921
ADMINISTRATION
FQM - CONGRÈS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu d'autoriser :

- le conseiller Jean-Pierre Pouliot à participer au prochain congrès de la FQM qui aura lieu du 30 septembre au 2 octobre à Québec, d'assumer les frais d'inscription et de permettre le remboursement dépenses relatives à cet événement (repas, hébergement et transport (0.45\$/km) conformément à la réglementation;
- de financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

243-0921
VOIRIE
PONT (VIADUC) CHEMIN DE BRILL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'autoriser de confirmer au ministère des Transports notre accord à la reconstruction du pont (viaduc) du chemin de Brill aux conditions suivantes :

- Les trottoirs seront retirés (chasse-roues uniquement sur le nouveau pont).
- La vitesse du chemin Brill de part et d'autre du pont sera réduite à 50 km/h (affichage à prévoir par la municipalité)
- La largeur carrossable sera majorée à 9 mètres (8,63 mètres existants) soit deux voies de 3 mètres et deux accotements de 1,5 mètre.

Adoptée à l'unanimité

244-0921
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2021-15 - RECHARGEMENT DES
CHEMINS BAILEY, DE BRILL, DE STUKELY ET SPICER -
DÉCOMPTE PROGRESSIF #1

ATTENDU la recommandation de Bruno Lortie, ingénieur.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu :

- d'accepter le décompte progressif # 1 de l'entreprise Normand Jeanson Excavation inc. au montant de 669 318,34 \$ taxes incluses pour des travaux de rechargement granulaire des chemins Bailey, de Brill, de Stukely et Spicer dans le cadre de l'appel d'offres 2021-15 ;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, conformément au règlement numéro 378-2021;

Adoptée à l'unanimité

245-0921
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2021-22 - DÉNEIGEMENT ET
DÉGLAÇAGE DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE
BOLTON-OUEST - SECTEUR 2 (GLEN - STAGECOACH)

ATTENDU que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes dans le cadre de l'appel d'offres 2021-22 - Déneigement et déglçage des chemins de la Municipalité de Bolton-Ouest - Secteur 2 (Glen - Stagecoach):

Stecor inc. :
600 135.01 \$

Paul Hebert. :
832 304.03 \$

ATTENDU que seule la soumission de Paul Hebert est conforme, mais que le prix proposé accuse un écart important avec le montant estimé;

ATTENDU QUE l'article 938.3. du Code municipal prévoit que, dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

Attendu que M. Paul Hébert accepte de baisser son prix de 1000 \$/km pour les 3 premières années et de 500 \$ du km pour les deux années d'options;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'accepter la seule soumission conforme pour les travaux de déneigement et de déglçage des chemins de la Municipalité - Secteur 2 (Glen - Stagecoach) pour les saisons 2021-2022 à 2023-2024 avec possibilité de deux années d'option soit la proposition de Paul Hébert au montant révisé de 744 693,08 \$ taxes incluses;
- que le maire et le directeur général soient autorisés à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

246-0921
VOIRIE
ENTRETIEN DE FOSSÉS ET REMPLACEMENTS DE
PONCEAUX - CONTRAT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu :

- d'accepter la proposition à prix unitaire de l'entreprise Roger Dion et fils inc. pour le nettoyage de fossés et le remplacement de ponceaux sur les chemins Terrasse-Maple et de Brill;
- que le coût des ponceaux soit à la charge des propriétaires riverains;
- de financer cette dépense à même le Fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

247-0921
ENVIRONNEMENT
CHAUVE-SOURIS - 9, CHEMIN TOWN HALL

Monsieur Robert Chartier mentionne que 28 chauves-souris ont été dénombrées à la brunante au sortir de leur dortoir pour leur chasse nocturne. Ce sont de grandes chauves-souris brunes. Elles sont toutes sorties du toit de l'hôtel de ville. Aucune n'est sortie des dortoirs artificiels installés exprès pour elles, malheureusement.

248-0921
SÉCURITÉ PUBLIQUE
RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2021 CONCERNANT LES
LIMITES DE VITESSE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU
PROJET

Avis de motion est donné par Denis Vaillancourt, maire suppléant, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine séance du

conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 382-2021 concernant les limites de vitesse.

Le maire suppléant dépose virtuellement le projet de Règlement numéro 382-2021 concernant les limites de vitesse. Une copie du projet est jointe en annexe au présent avis.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

249-0921
SÉCURITÉ PUBLIQUE
PREMIERS RÉPONDANTS - RECRUTEMENT

Le maire suppléant invite tous les citoyens qui pourraient être intéressés à faire partie de l'équipe des premiers répondants à contacter M. Alan Bowbrick au 450 521-8497 ou par courriel à premier.repondant@ville.lac-brome.qc.ca

250-0921
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
POLITIQUE FAMILIALE ET MADA - CONSULTATION
CITOYENNE LE 20 NOVEMBRE 2021 AU CENTRE LAC-
BROME (SALLE BUCHANAN) - INVITATION

Le maire suppléant informe les personnes présentes qu'une consultation citoyenne aura lieu le 20 novembre 2021 au Centre Lac-Brome sur le projet de politique familiale et de municipalité amies des aînés (MADA). Considérant les règles sanitaires, les participants doivent réserver leur place.

251-0921
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
DÉMARCHE MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la [politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde*](#) porteuse de grandes orientations permettant d'aborder des enjeux actuels associés au secteur bioalimentaire et à l'alimentation;

ATTENDU QUE le Centre Local de Développement (CLD) de Brome-Missisquoi a adopté via la résolution no. 4314-1020 le [plan stratégique en développement bioalimentaire 2021-2023](#) afin de s'assurer de :

- la pérennité du territoire et des activités agricoles;
- la prospérité des entreprises;
- le dynamisme des communautés rurales;
- une plus grande autonomie alimentaire, soit la possibilité pour nos entreprises de transformer leurs productions et de les commercialiser ici, et pour nos habitants de subvenir à leurs besoins de base à l'année;
- la sécurité alimentaire de sa population;
- la durabilité et la résilience de son système alimentaire local;

ATTENDU QUE le plan stratégique en développement bioalimentaire 2021-2023 met de l'avant le positionnement *MRC nourricière à saveur entrepreneuriale* et que la mobilisation des municipalités autour du concept de communauté nourricière en les outillant via des activités de sensibilisation, de communication, de formation et d'accompagnement est identifiée comme action prioritaire;

ATTENDU QUE le CLD a proposé aux municipalités d'utiliser un lexique commun défini dans le document [Mots-clés du bon ambassadeur](#);

ATTENDU QUE l'initiative [Ville nourricière](#) telle que définie par l'organisme sans but lucratif [Vivre en Ville](#) mobilise les élus, citoyens, entreprises et autres acteurs de la communauté dans le but de poser des actions pour construire un système alimentaire résilient et à échelle locale peu importe la taille de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite adopter le cadre de référence *Ville nourricière* avec ses cinq ingrédients pour développer sa vision, ses stratégies et ses actions prioritaires. Les cinq ingrédients sont :

1. Un territoire productif
2. Des entreprises prospères et durables
3. Un accès amélioré aux aliments sains
4. Une demande de proximité accrue
5. Un cycle de vie optimisé;

ATTENDU QU'une Ville nourricière contribue à l'épanouissement des sphères économique, environnementale et sociale, soit les trois piliers du développement durable;

ATTENDU QUE le MAPAQ lancera un deuxième appel de projets du *Programme de développement d'une communauté nourricière (PDCN)* permettant de subventionner la réalisation d'un portrait, d'un diagnostic, d'une vision concertée et d'un plan d'action;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu de participer activement à la mise à œuvre du plan stratégique en développement bioalimentaire 2021-2023 du CLD, notamment par :

- L'utilisation du lexique commun [Mots-clés du bon ambassadeur](#);
- La participation aux activités de sensibilisation, de communication, de formation et d'accompagnement liées au positionnement *MRC nourricière à saveur entrepreneuriale* ;
- La collaboration à la mise à jour du portrait du secteur bioalimentaire;
- D'entreprendre une démarche pour devenir une municipalité nourricière;
- De prévoir l'adoption d'un protocole d'engagement à la démarche ville nourricière;
- De joindre la demande de regroupement de municipalités de Brome-Missisquoi pour un dépôt au Programme de Développement des Communautés Nourricières du MAPAQ qui se termine le 24 septembre 2021;

- De nommer la directrice générale adjointe comme intermédiaire auprès du CLD pour la démarche MRC nourricière à saveur entrepreneuriale;
- De financer cette dépense estimée à moins de 1 000\$ en argent à même le fonds général de la municipalité et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

252-0921
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

253-0921
VARIA

Aucun dossier.

254-0921
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public de façon électronique avant le début de la séance.

255-0921
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 21h15.

Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Denis Vaillancourt
Maire suppléant

Attestation

La signature du présent procès-verbal par le maire suppléant équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Bonsoir à tous et bienvenu à la séance complémentaire de votre Conseil pour le mois de septembre.

Good Evening to All and welcome to the complementary September sitting of your council.

Suite à mon absence de lundi dernier, je tiens à remercier ceux m'ayant fait parvenir des messages, suggérant que cette absence était ma réticence à répondre à des questions embarrassantes. Vous savez que j'ai toujours répondu à vos questions et que j'agis avec la plus grande transparence. Je fus hospitalisé d'urgence samedi et de retour à nouveau le lundi jusqu'à dimanche. À mon retour, j'ai pris connaissance de vos commentaires.

Following my non-participation of last Monday, I acknowledge some of your messages, suggesting that my absence was due to my reticence to answer embarrassing questions. I always answered all your questions and with the greatest transparency. I was hospitalized on the Saturday and returned on Monday up to last Sunday and took note of your comments upon my return.

Tout comme moi, vous avez pris connaissance des dernières statistiques concernant la pandémie de Covid 19. Bien que le pourcentage des gens pleinement vaccinés a dépassé les objectifs gouvernementaux originaux, soit 72.7% pour 2 doses en date du 22 septembre (<https://vaccintrackerqc.ca/>), nous constatons une augmentation fulgurante des variants, augmentant de façon vertigineuse le nombre de nouveaux cas, des décès, des hospitalisations, incluant les cas aux soins intensifs. Malheureusement, les statistiques nous informent que la majorité des nouveaux cas, le sont pour des personnes non ou partiellement vaccinées. Nous devons donc redoubler d'efforts afin de convaincre les récalcitrants de protéger nos enfants, les personnes vulnérables et eux-mêmes, en obtenant le vaccin dans les plus brefs délais. Quant à nous, nous devons continuer à nous protéger en portant un couvre visage et se laver les mains.

As it is for me, you probably read the latest statistics concerning the Covid 19 pandemic. Although the percentage of people fully vaccinated surpass the original Government objectives, we nevertheless see an important increase of contaminated cases, deaths, hospitalizations, including those in intensive care. Those new cases are mainly from non or partially vaccinated people. We should all do the utmost to convince those who are reluctant to vaccination, to get it in order to protect our children, those who are the most vulnerable and themselves, without delays. For those who are fully vaccinated, we should nevertheless continue to protect ourselves by wearing a mask and wash our hands regularly.

Comme vous savez, les élections municipales se tiendront le 7 novembre prochain. L'Infolettre vous a informé que M. Grandmont officie comme Président des élections et il pourra répondre à toutes vos questions à ce sujet. Pour présenter votre candidature, votre bulletin devra être déposé entre le 17 septembre et le 1er octobre. Bonne chance à tous.

As you know, the municipal election will be held on November 7th. Next. With our previous newsletter, we informed you that Mr. Grandmont is the Acting Election President and you should direct any of your question to him for answers. Your candidacy must be deposited between September 17th and October 1st. Good luck to All.

Lors de la dernière assemblée du Conseil, des citoyens ont suggéré des mesures afin de restreindre la vitesse sur nos chemins, en faisant des aménagements réducteurs. Nous avons déjà mis en place un radar portatif et des affiches demandant des réductions de vitesse. Cependant, tout autre aménagement de voirie ou autre, occasionne des déboursés importants, lesquels n'étaient pas inclus au budget 2021 d'infrastructures. Les dépenses prévues cette année étaient pour des réfections majeures, lesquelles seront complétées sous peu. Tout autre aménagement devra être identifié au prochain budget. Une citoyenne a également fait mention d'une annonce gouvernementale du 21 juin, concernant une subvention potentielle de \$75,000 dans le cadre du programme PRABAM concernant les édifices municipaux. C'est exact, mais cependant nous devons considérer quels travaux nous devrions effectuer, d'ici le 31 mai 2023 et les inclure dans le prochain budget triennal d'immobilisations. Cette même citoyenne et son conjoint ont à plusieurs occasions mentionnées que le fardeau fiscal des citoyens était depuis 2015, le 12 ième plus élevé du Québec, ce fardeau incluait les montants payables à Revenu Canada et Revenu Québec. Cependant le taux de taxation municipale est de \$0.40 par \$100 d'évaluation, soit parmi les plus bas de la MRC Brome Missisquoi et au Québec.

At last Council meeting, some people suggested new measures to reduce speed on our roads. We already lease a radar as well as installing signs requesting people to reduce their speed. However, any other measures, such as additional infrastructure cost money, which were not included in this year's budget. For 2021, we rather included major repairs on our main roads, which should be completed shortly. This point can be included into next year's budget if deem appropriate. A person also mentioned the June 21st Government announcement of a potential subsidy up to \$75,000 for repairs to municipal buildings, under their program PRABAM. While the information was exact, we nevertheless consider which works we should do and include them into the capital budget. Work under this program must be completed before May 31, 2023. This person and her spouse have on numerous occasions mentioned that total amount paid in various taxes, which include Revenu Canada and Revenu Québec, placed Bolton-Ouest. At the 12th high test in Québec, based on statistics of 2015. However, May I remind them that our taxation rate was \$0.40 per \$100 of value, one of the lowest of the MRC Brome Missisquoi and of Québec.

Il y a eu plusieurs commentaires concernant la Réserve pour Parc. Bien que nous vous avons fait parvenir une infolettre spéciale à ce sujet mardi, je crois qu'il est approprié de refaire un bref historique sur ce point. Le tout commence lors du projet de développement du Mont Foster. Bien que la réglementation était en place depuis plusieurs années, le promoteur du temps refusait obstinément de payer les droits de

7.5% pour frais de parc et/ou de céder des terrains gratuitement à cet effet. Afin de se protéger, le Conseil avait enregistré une Réserve foncière sur 2 des meilleurs terrains du développement projeté. Subséquemment, plusieurs citoyens avaient exprimé que ces terrains étaient situés trop haut dans la montagne et qu'un parc à cet endroit n'était pas idéal. Après discussions avec les promoteurs, ils ont accepté de céder 217 hectares de terrain à Corridor appalachien et de payer les droits de parc de près de 200,000 \$, lesquels totalisent maintenant plus de 348 000\$ et, en conclusion, nous avons annulé cette Réserve. Il est important de noter que ces argents ne peuvent être utilisés que pour des équipements, achat de terrains et activités de loisir. De plus des citoyens ont également indiqué qu'il y avait une grande différence entre les deux côtés de la montagne, les familles avec enfants étant principalement de côté est. Les grandes terres du côté ouest étant difficilement accessibles pour des regroupements des citoyens.

There have been several comments regarding the Reserve for Park. Although we sent you a special newsletter on this topic on Tuesday, I believe it is appropriate to give a brief history on this point. It all started with the Mont Foster development project. Although the regulations had been in place for several years, the promoter of the time stubbornly refused to pay the 7.5% fee for park fees and / or to cede land free of charge for this purpose. In order to protect itself, the Council had registered a Land Reserve on 2 of the best plots of the planned development. Subsequently, several citizens expressed that these lands were located too high in the mountain and that a park there was not ideal. After the conclusion of our discussions with the new developers, including their agreement to cede 217 hectares of land to the Appalachian Corridor and to pay the park fees close to \$ 200,000, which now stand at more than \$ 348,000, we cancelled this reserve. It is important to note that this money can only be used for leisure equipment, purchase or land, and activities. In addition, citizens also indicated that there was a big difference between the two sides of the mountain, families with children being mainly on the east side. The large lands on the west side are difficult to access for groups of citizens.

Subséquemment, nous avons appris qu'un propriétaire disposant d'un grand terrain le long de Bolton Pass, le mettait en vente. Par contre ce terrain comportait de nombreuses restrictions, quant à son utilisation future. Nous y avons vu une opportunité et avons enregistré une Réserve pour parc (voir la séance extraordinaire du 18 novembre 2020). Au cours de cette séance, nous avons également annoncé notre intention de construire un nouvel Hôtel de Ville, **conditionnellement à l'obtention de subvention importante, de changement important à la réglementation du schéma d'aménagement de la MRC, de la CPTAQ et surtout de VOTRE APPROBATION SUITE À UNE CONSULTATION À CET EFFET**. Ceci est toujours de notre intention, mais elle ne pourra se tenir avant que nous ayons les informations pertinentes et que les mesures gouvernementales de santé publique le permettront.

*Subsequently, we learned that an owner with a large piece of land along Bolton-Pass was putting it up for sale. On the other hand, this land had many restrictions as to its future use. We saw an opportunity and registered a Park Reserve (see the special meeting of November 18, 2020). During this session, we also announced our intention to build a new Town Hall, **conditional on obtaining a major subsidy, a major change in the regulation of the development plan of the MRC, the CPTAQ and especially of YOUR APPROVAL FOLLOWS A CONSULTATION TO THIS PURPOSE.** This is still our intention, but it cannot be held until we have the relevant information and government public health measures allow it.*

Le fait que nous avons enregistré une Réserve, bien qu'elle soit valide pour 2 ans et renouvelable pour 2 années supplémentaires, ne nous donne pas les titres sur le terrain. De plus le propriétaire pourrait demander un permis de construction et/ou de vendre, ce qui nécessiterait qu'il nous contacte à cet effet. C'est d'ailleurs l'explication que nous avons donnée à M. Bickley lors de cette assemblée. Entre temps, le propriétaire a reçu une offre d'achat pour le terrain, ce qui a nécessité une rencontre avec le propriétaire, son acheteur potentiel et la municipalité. Après avoir pris connaissance des contraintes réglementaires associées à ces terrains, l'acheteur s'est désisté. Nous avons donc continué nos discussions avec le propriétaire, afin de tenter d'en venir à une entente pour un prix substantiellement réduit, ce que nous proposons.

. Notre autre option serait d'entamer des procédures d'expropriation, ce qui nécessiterait des déboursés important. Donc, une entente à l'amiable est la meilleure des solutions pour nous. Souvenons-nous que l'acquisition de ce terrain est indépendante de toute décision concernant un nouvel Hôtel de Ville, ce qui doit obligatoirement être approuvé par l'ensemble des citoyens.

The fact that we have registered a reserve, although it is valid for 2 years and renewable for 2 additional years, does not give us the titles in the field. In addition, the owner could apply for a building and / or sell permit, which would require him to contact us for this purpose. That's the explanation we gave Mr. Bickley at this meeting. In the meantime, the owner received an offer to purchase the land, which required a meeting with the owner, his buyer and the municipality. After becoming aware of the regulatory constraints associated with this land, the buyer withdrew. We therefore continued our discussions with the owner, in order to try to come to an agreement for a substantially reduced price, which we are proposing. Our other option would be to initiate expropriation procedures, which would require significant outlays. So, an amicable settlement is the best solution for us. Let us remember that the acquisition of this land is independent of any decision concerning a new Town Hall, which must be approved by all citizens.

Jacques Drolet
Maire/Mayor

**RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2021
CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE**

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 septembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant celle indiquée sur les chemins suivants :

| <u>CHEMINS</u> | <u>VITESSE MAXIMALE</u> |
|-------------------------------------|-------------------------|
| APPALACHES | 30 |
| ARGYLL | 50 |
| BAILEY | 50 |
| BEAVER POND | 30 |
| BRILL | 50 |
| BRILL (Section Bailey – Cul-de-sac) | 40 |
| BROWN | 30 |
| COUSENS | 30 |
| CROW HILL | 30 |
| DUMOUCHEL | 30 |
| FOSTER | 50 |
| FULLER | 40 |
| GAUVIN | 30 |
| GLEN | 50 |
| GLENVIEW | 30 |
| GOODWILLIE | 30 |
| HAUTEURS | 30 |
| HIGHLAND | 50 |
| INGLIS | 30 |
| ISLAND | 30 |
| KENT | 40 |
| LAKEVIEW | 30 |
| LAPORTE | 30 |
| MASON | 40 |
| MIZENER | 50 |
| MONT-FOSTER | 30 |
| MOUNTAIN | 50 |
| PAIGE | 40 |
| PARAMOUNT | 50 |
| PARC-DES-SAPINS | 30 |
| PERSONS | 30 |
| PROSPECT | 30 |
| QUILLIAMS | 40 |
| ROGERSON | 30 |
| SPICER | 50 |
| SPICER (Section Bailey – Brill) | 40 |

| | |
|----------------|----|
| STAGECOACH | 40 |
| STUKELY | 50 |
| SUMMIT | 40 |
| TAMARACK | 30 |
| TERRASSE-MAPLE | 30 |
| TOWN HALL | 40 |
| TOUR | 50 |
| TUER | 30 |
| VALLON | 30 |
| VISTA | 30 |
| WELLINGTON | 30 |
| WEST HILL | 30 |

ARTICLE 2

Quiconque contrevient à l'article 1 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 3

Le présent règlement remplace le Règlement #308 relatif à la vitesse maximale sur les chemins à Bolton-Ouest.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À BOLTON-OUEST, LE 4 OCTOBRE 2021.

Jacques Drolet
Maire

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier